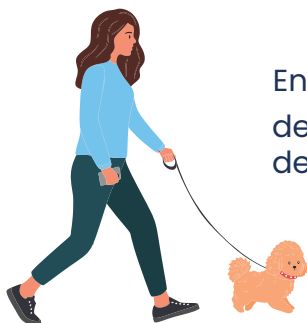


LES INCAPACITÉS LIÉES À LA SANTÉ MENTALE, 2022



En 2022, **10,4 %** des Canadiennes et Canadiens de 15 ans et plus (soit près de **3,1 millions** de personnes) avaient une incapacité liée à la santé mentale¹.

Types d'incapacités concomitantes les plus courants chez les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale :

- 59 %** Incapacité liée à la douleur
- 35 %** Incapacité liée à la flexibilité
- 35 %** Incapacité liée à l'apprentissage



La prévalence des incapacités liées à la santé mentale était plus élevée au sein des groupes d'âge plus jeunes

13,6 % 15 à 24 ans	11,9 % 25 à 44 ans
10,3 % 45 à 64 ans	6,1 % 65 ans et plus

Les **femmes+** âgées de 15 à 24 ans (**19 %**) étaient plus susceptibles d'avoir une incapacité liée à la santé mentale que les **hommes+** du même groupe d'âge (**8 %**).



Plus de la moitié (**54 %**) des personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale ont **rencontré des obstacles** attribuables à des comportements, à des fausses idées ou à des suppositions à leur sujet au cours des 12 mois précédant l'enquête².

Ce taux était plus élevé chez les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale **plus sévère (65 %)** que chez celles ayant une incapacité liée à la santé mentale **moins sévère (47 %)**.

Parmi les personnes en emploi ayant une incapacité liée à la santé mentale, **35 %** de celles qui **avaient des besoins insatisfaits en matière de mesures d'adaptation en milieu de travail** n'avaient pas informé leur employeur des mesures dont elles avaient besoin³.

Raisons les plus courantes de **ne pas avoir demandé des mesures d'adaptation** :

- 56 %** Ne se sentaient pas à l'aise de demander
- 47 %** Craignaient des conséquences négatives

Parmi les étudiantes et étudiants ayant une incapacité liée à la santé mentale, **35 %** **étudiaient à temps partiel** en raison de cette incapacité, seule ou en combinaison avec d'autres incapacités⁴.



Les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale **plus sévère (68 %)** étaient plus susceptibles d'avoir des besoins insatisfaits en matière de thérapies ou de services de soins de santé que celles ayant une incapacité liée à la santé mentale **moins sévère (53 %)**.

1. Une personne est définie comme ayant une incapacité liée à la santé mentale si ses activités quotidiennes sont limitées en raison d'un problème de santé d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale.
2. Personnes qui ont « parfois », « souvent » ou « toujours » rencontré des obstacles attribuables à des comportements, à des fausses idées ou à des suppositions à leur sujet venant de membres de la famille ou d'amies ou amis proches, du personnel d'une entreprise, de professionnelles ou professionnels de la santé, ou du personnel de programmes ou de services gouvernementaux.
3. Les mesures d'adaptation en milieu de travail comprennent les tâches modifiées ou différentes, le travail à la maison, un horaire de travail flexible, le soutien humain, les aides techniques, les ordinateurs adaptés ou dotés de logiciels spécialisés, les aides à la communication, les postes de travail modifiés ou ergonomiques, les chaises spéciales ou le soutien dorsal, les mains courantes, rampes d'accès ou portes d'entrée ou couloirs élargis, le stationnement adapté ou accessible, les ascenseurs accessibles, les salles de toilettes adaptées, le transport adapté, et les autres types d'équipement, d'aide ou d'aménagement spécial.
4. Comprend les étudiantes et étudiants âgés de 15 et plus qui fréquentaient ou avaient fréquenté une école, un collège, un cégep ou une université.

Note : L'Enquête canadienne sur l'incapacité vise les Canadiennes et Canadiens âgés de 15 ans et plus dont les activités quotidiennes sont limitées en raison d'un état ou d'un problème de santé de longue durée.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2025

Numéro au catalogue : 11-627-M | ISBN : 978-0-660-74901-3